

Chères donatrices, chers donateurs,

L'année 2024 démarre avec une très bonne nouvelle, des espoirs mais aussi des inquiétudes.

Mais tout d'abord, **un très grand merci** : notre appel de septembre dernier a trouvé auprès de vous un écho immédiat qui nous a permis de retrouver un équilibre financier et de pouvoir continuer à soutenir des familles avec sérénité.

Cependant nous restons vigilants, et maintenons notre demande de participation des familles au paiement des charges (factures d'eau et électricité) dans la mesure de leurs moyens et dans l'optique de leur autonomie.

TRÈS BONNE NOUVELLE

Nous pouvons vous annoncer avec une très grande joie qu'une des familles vient enfin de recevoir les fameuses cartes de séjour, précieux sésame qui va leur permettre de bénéficier de contrats de travail. Cela n'a pas été sans mal : 7 ans de présence en France et d'efforts d'intégration n'ont d'abord pas suffi aux services d'immigration de la préfecture pour leur accorder le droit de vivre et travailler en France sans la peur d'être arrêtés et expulsés. C'est finalement le tribunal administratif qui, en décembre dernier, leur a reconnu ce droit et a enjoint la préfecture de leur délivrer une carte de séjour. Leurs angoisses n'étaient pas retombées pour autant car le préfet pouvait faire appel de cette décision dans un délai d'un mois ! Le mois écoulé, un courrier officiel a entériné la décision du tribunal et ils ont pu retirer leurs cartes, 2 mois après la décision du tribunal et moyennant un droit de régularisation et taxes de... 425€ par adulte... pour une carte temporaire d'un an.

DES ESPOIRS

Une deuxième famille doit redéposer une demande ce mois-ci, conjointement avec une demande de carte de séjour pour jeune adulte de leur fils de 18 ans. Leur parcours est similaire à celui de la famille qui vient d'être régularisée et leurs espoirs sont énormes. L'ainé des enfants est arrivé en France avant l'âge de 13 ans, ce qui lui permettrait d'être régularisé de droit. Ceci, c'était avant la promulgation de la nouvelle loi dont nous vous parlons plus loin !

Quant à la troisième famille, la maman seule avec 2 enfants et divorcée dans son pays a fait une belle rencontre en France et un mariage est envisagé.

Là également le parcours de régularisation n'est pas simple, entre papiers à demander dans le pays d'origine et preuves intrusives que ce ne soit pas un mariage blanc... Ils sont à la recherche d'un logement à loyer modéré de 3 ou 4 pièces, entre Munster et Colmar.

Nous gardons espoir pour ces deux familles et pour leurs enfants qui ont construit leur vie (amitiés, scolarité, vie sociale) en France depuis de longues années.

En 2023, nous avons aidé une jeune fille de 20 ans demandeuse d'asile en participant au financement de cours de français, ceci en vue de son inscription à l'université. A la rentrée de septembre, elle a effectivement pu intégrer l'université de Strasbourg pour une année de perfectionnement linguistique qui se conclut avec succès par un niveau de grande maîtrise en langue française. Elle a obtenu une bourse et une chambre universitaire. Elle voudrait entamer dès la rentrée prochaine un cursus de médecine. Nous lui souhaitons un beau parcours.

DES INQUIÉTUDES

Notre inquiétude majeure, et celle de toutes les associations de soutien aux personnes migrantes, c'est d'abord cette nouvelle loi dite "*pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration*".

Si notre soulagement est grand suite à la décision du conseil constitutionnel de censurer 35 articles de la loi (dont ceux relatifs aux prestations familiales, au droit du sol, au délit de séjour irrégulier, au droit au séjour pour les étrangers malades...) ce soulagement est en réalité un trompe-l'œil.

D'une part, les articles censurés l'ont été pour des raisons de procédure et non pas sur le fond. Rien n'exclut donc qu'ils ne soient repropoés dans de nouveaux textes (notamment sur la restriction du droit à la santé AME).

D'autre part, cette loi reste l'une des plus répressives depuis 1945, qui s'en prend violemment aux droits des personnes étrangères. Le Conseil valide ainsi des dispositions au cœur du projet de loi initial du gouvernement, pour faciliter les expulsions et les décisions d'obligation de quitter le territoire français (OQTF). Elles font notamment sauter les protections dont bénéficient certaines catégories d'étrangers, comme ceux arrivés en France avant l'âge de 13 ans.

Nous devons continuer à être vigilants et à nous battre pour une société fondée sur des valeurs d'accueil et de solidarité, pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

RETOUR SUR 2023

En 2023, le groupe solidarité a participé à divers évènements. Le but est à la fois de sensibiliser un public le plus large possible sur le soutien aux migrants, présenter le travail du groupe et participer au financement.

- manifestation "Les doigts de fée" à Munster, en avril et décembre
- festival Do un Dert en juillet
- journée des associations initiée par la mairie de Munster en mai
- forum de la transition fin octobre
- festival Helpo Azilo à Lapoutroie en novembre, grâce à une équipe motivée, que nous remercions chaleureusement pour leur invitation et leur soutien à notre groupe.

Plusieurs membres du groupe ont participé aux manifestations contre la loi "asile - immigration" en janvier 2024 : rassemblement à Colmar devant la préfecture et à Mulhouse, au côté de nombreuses associations et syndicats.

VIE DU GROUPE, PROCHAINS ÉVÈNEMENTS ET LIENS INTERASSOCIATIFS

Le groupe est en réflexion sur la poursuite de son engagement, la régularisation d'une famille nous permettant d'envisager d'autres soutiens, avec toujours l'exigence d'un suivi régulier et bienveillant. Nous vous tiendrons au courant des décisions que nous prendrons.

- Programmation du film "Les mots de Taj" le 28 février prochain à Munster (salle St Grégoire) en présence du réalisateur et de bénévoles du groupe solidarité.
- Une de nos bénévoles a travaillé avec des personnes en demande d'asile et propose une exposition de leurs travaux à la médiathèque de Munster jusqu'au 2/03.
- participation à la manifestation "Les doigts de fée" les 11 et 12 mai.
- festival Do un Dert le 4 juillet.
- Participation au prochain Forum de la transition, pendant lequel nous souhaitons organiser une journée (voire un week-end) sur le thème de la migration.
- Lien avec le collectif "Comprendre les migrations", réflexions et échanges autour du travail de différentes associations du centre Alsace.

RECHERCHE DE LOGEMENTS

Nous renouvelons notre demande de logements, vu les difficultés que nous avons avec les agences et l'impossibilité pour les personnes sans carte de séjour de prétendre à un logement social. Nous sommes notamment à la recherche d'un logement de 3 ou 4 pièces, loyer modéré, contact direct avec le propriétaire, famille soutenue financièrement par le groupe solidarité. D'autres besoins peuvent émerger rapidement. Contact par VMT.

INFORMATION

Nous vous informons de l'adhésion automatique de tous les donateurs et donatrices à "Vallée de Munster en Transition" (VMT pour les intimes) ce qui vous permettra de recevoir la lettre mensuelle d'information de l'association, bien entendu sauf avis contraire de votre part.

Le groupe se réunit les 4èmes lundis de chaque mois au local de La Goutte d'eau, 4 rue Albert Schweitzer à Munster, à 18h30. Vous pouvez nous y retrouver si vous voulez rejoindre notre groupe, en contactant au préalable Jacqueline Barth au 06 77 75 83 77.

Nous vous remercions de continuer à nous soutenir sans faille dans notre engagement auprès des familles en demande de séjour en France.

Salutations cordiales de toute l'équipe

Le groupe solidarité de l'association Vallée de Munster en Transition

Vous pouvez partager largement ce document autour de vous.



LE PROJET LILO - NAVIGATEUR SOLIDAIRE

Utiliser internet au quotidien et soutenir le groupe VMT Solidarité ! Un moyen supplémentaire et accessible à tous de **participer à la solidarité locale**. C'est aussi une possibilité renouvelée de mettre le produit de nos actes quotidiens au service de l'aide humanitaire. Le géant « Internet » qui peut nous sembler lointain, a résolument et directement un impact sur la solidarité locale. C'est très simple utiliser, aussi performant que google et accessible à tous.

<http://munstertransition.org/wp-content/uploads/2015/01/LILO-SITE.pdf>

LA DÉFISCALISATION

L'association VMT, dont l'ensemble des actions ont été reconnues d'intérêt général par l'administration fiscale, ouvre droit à déduction fiscale. Il est important que nous communiquions un maximum sur cette possibilité autour de nous et dans nos réseaux. Le reçu fiscal est délivré en fin d'année sur demande (courrielvmt@gmail.com).

Par exemple: un don de 120 euros par an coûte au final 52,80 €/an soit 4,40 € par mois au donateur imposable. **66% des dons déductibles, limité à 20% des revenus imposables (report possible sur 5 ans).**

LIENS UTILES

Association VMT - 12 rue du presbytère 68140 MUNSTER

Découvrir le groupe solidarité et les moyens pour faire un don

www.munstertransition.org/solidarite/

Dons en ligne CB mensuel ou unique www.helloasso.com/associations/vallee-de-munster-en-transition-groupe-solidarite/formulaires/1

Facebook : www.facebook.com/MigrantsMUNSTER/ **Informations sur l'association VMT:** www.munstertransition.org